

En liminaire, la CGT a rappelé être en attente :

⇒ de l'engagement pris et non tenu dans l'accord du 22 avril 2022 concernant la tenue de réunions sur la cartographie et des missions de contrôles de marchandises.

⇒ des suites du groupe de travail du 27 Octobre 2022 et de nos demandes qui n'ont toujours pas vu le jour (l'association des bureaux proches des expressistes et des entrepôts logistiques, dans une véritable démarche de contrôle de ces flux au niveau locale, remise d'une cartographie impactant tous les bureaux de douane, doctrine d'emploi).

⇒ de la création des cellules régionales « normes industrielles » prévues par l'axe 7, laissant des dizaines d'agents qui attendent une feuille de route de la DG, dans l'expectative !

Parler aujourd'hui de la récupération aux frontières des missions sanitaires de la DGCCRF sans revenir vers nous ce sujet structurant pour les services qui ont été créés pour exercer cette mission n'est pas cohérent.

Où en est-on de la parution de l'arrêté modificatif de l'article 38§5 du code des douanes ?

Quels sont les résultats de l'expérimentation avec la DGCCRF et pourquoi est-il si compliqué de travailler de manière coordonnée sur les produits dangereux avec nos collègues qui dépendent pourtant des mêmes ministères financiers, sachant que nos capacités de contrôles sont largement obérées par les sous-effectifs entretenus depuis de nombreuses années dans les deux corps de contrôle ?

## UN ORDRE DU JOUR TRÈS CHARGÉ...!

Quant à l'ordre du jour de ce GT, il nous a posé question. En effet, vouloir discuter de 14h30 à 18h de 6 points impactant l'organisation et les conditions de travail des agents (procédures, outils et équipements pour le dédouanement) était, inconcevable pour la CGT.

Au départ, c'était le challenge/l'ambition de la direction générale et elle seule « a cru » que cela pourrait se faire.

Nous rappelons qu'un groupe de travail n'est pas une réunion d'information.

Nous rappelons que les GT et réunions de travail ne peuvent pas uniquement être les porteurs de la bonne parole directionnelle, le débat est primordial avec un temps nécessaire pour les échanges.

Ne pas non plus associer à ce GT les sous-directions RESEAU (pour l'impact sur l'organisation des services) et FIN (pour le sujet des garanties) et n'avoir qu'une seule représentante de la sous-direction Lutte contre la Fraude (JCF) qui n'est même pas restée jusqu'à la fin était aussi assez révélateur de la déconnection de la direction générale avec les réalités du terrain.

## UN AUTRE GT NÉCESSAIRE...!

Dès le départ, la CGT a sollicité un autre GT sur la refonte Import/Export notamment au vu du retard de calendrier de DELTA I/E, le sous directeur COMINT, qui présidait cette réunion, a garanti qu'un autre GT serait programmé en septembre avec, à notre demande, la



présence de la sous direction Réseau et FIN des focus sur les volets contrôle, garanties et formation.

Enfin, sur les services déconcentrés SGC et SOMIF, nous demandons une véritable politique d'attractivité de la direction générale pour ces postes y compris par des mesures rapides indemnitaires.

Au final, nous avons pu évoquer 3 points sur les 6 prévus, la DG fut dépassée par son «optimisme» et surtout par les nombreuses questions des organisations syndicales.

Les grandes problématiques ont tout de même été évoquées en attendant la réunion de septembre.

## REFONTE IMPORT/EXPORT

A ce jour, le calendrier DELTA I (mais aussi PNTS et DELTA T phase 5) est en cours de révision et n'est vraiment pas sûr d'être mis en place d'ici la fin 2023. D'autres projets concernant ces nouveaux applicatifs métiers comme DELTA Export ne sont pas prévus avant 2024, voir 2025.

Comint a conseillé de reporter toutes les formations agents et opérateurs à la rentrée. La France fait partie des pays les plus en retards apparemment et ce n'est pas faute d'avoir dénoncé des objectifs intenable de mise en place l'an passé.

La CGT avait en effet demandé une clarification dans la mise en œuvre touchant à l'organisation du travail des agents dans les services dédouanement. Nous avons aussi dénoncé les formations en cascade.

Des quelques informations données, la question des imputations des COD dans

trigo et de leur contrôle systématique se pose, cela alourdirait la charge de travail dans les services déjà sursollicités.

La DG a affirmé avoir comme objectif principal la sécurisation du calendrier (phase pilote, date d'entrée en vigueur...), ces reports successifs créent un vent de panique chez les collègues qui ne sont toujours pas formés à ce nouvel outil du fait des retards, qui le seront sans aucun doute mais qui devront aussi répondre aux multiples questions des opérateurs, notamment tous ceux qui sont en DTI (connection directe au système), donc en général les plus petits et ceux qui sollicitent le plus souvent les collègues.

En réponse, la DG nous a tout simplement dit qu'il fallait les renvoyer vers leurs fédérations, ce qui montre la méconnaissance de la vie dans les services où les agents sont toujours en 1ère ligne.

Vous imaginez bien que quand le déclarant que vous avez tous les jours face à vous va vous demander de l'aide et que vous allez lui dire, conformément aux instructions de la DG : « Vous payez des cotisations ? Appelez votre fédération pour qu'elle vous forme » ça risque d'être compliqué... Cela soulève également la question du service public rendu par l'administration...

L'obligation de résultat sur le bon déploiement et fonctionnement de Delta I/E pèse quand même bien sur les épaules de la douane et si les fédérations ont un rôle à jouer, quelles mesures incitatives ou contraignantes la direction générale compte elle mettre en place pour les obliger à faire leur boulot de formation en particulier vis à vis de tous ces petits opérateurs ?



Il n'y a visiblement aucun plan d'action sur ce sujet. Ce n'est pas faute d'avoir des années d'expérience dans ce domaine...

La CGT a dénoncé le trou noir entre l'arrivée d'ICS2 le 1er juillet et celle de PNTS en fin d'année qui va remplacer Delta P dont la fin est programmé bientôt.

Nous rappelons qu'ICS2 va être étendu aux EVN et au flux postal qui représente un très grand vecteur de fraude.

En réponse à nos interpellations sur les solutions envisagées par l'administration afin de pallier au décalage entre l'arrivée d'ICS2 et celle de PNTS, notamment l'impossibilité pour les opérateurs d'envoyer des notifications de présentation dans PNTS et de recevoir des notifications de contrôle, la cheffe du bureau de la politique des contrôles (JCF2) a reconnu qu'il s'agissait d'une grosse difficulté identifiée par l'administration mais sans solutions à l'heure actuelle.

Elle a de manière très maladroite et inappropriée/hallucinante indiqué que « les agents feront au mieux ». ICS c'est avant tout les contrôles de sûreté, mis en place à la suite des attentats du 11 septembre 2001 pour lutter contre le risque terroriste et étendu à tous les risques en matière de sécurité du territoire et des citoyens.

Ce n'est donc pas normal de faire reposer sur les agents de la ligne, qui devront littéralement aller à la « pêche au colis » la responsabilité de ce dysfonctionnement majeur de l'administration !

## **TRANSFERT DES MISSIONS À L'IMPORT DE LA DGCCRF VERS LA DGDDI**

Depuis le début du transfert de cette mission, la CGT dénonce une mesure qui fragilise un peu plus l'activité de

la DGCCRF déjà bien affaiblie par la REATE et le transfert d'autres missions à l'agriculture.

La direction générale avoue elle même qu'avec toutes ces réorganisations internes, elle a moins de correspondant pour aider la DGDDI sur la mission transférée !

Malgré un discours très optimiste (« axe de progrès » « début de cette mission très prometteuse pour la douane », mise en place d'un dispositif perenne de FP, accès amélioré à la documentation sur intranet, dotation en téléphones) la technicité de cette mission et surtout une méconnaissance au départ du flux réel des produits sanitaires, bios et fruits et légumes importés donc de la charge de travail, les effectifs de références ont été sous évalués.

Il faut dire que le ministère n'a pas prévu non plus une possibilité de transfert de poste pour les agents de la CCRF (à l'instar des contributions indirectes (CI) en 1993) ce qui aurait permis au moins d'apporter leur savoir faire sur une réglementation très technique...

Pour la CGT, l'abondement annoncé en effectifs s'est fait à minima sur la base des chiffres transmis par la DGCCRF qui elle-même exerçait depuis de nombreuses années ces missions de manière très dégradée (lieu d'implantation, taux de contrôles physiques) et avec de larges sous-effectifs.

Par ailleurs, nous avons ré insisté pour avoir une réponse à notre courrier de janvier sur la mission « normes industrielles » issue de l'axe 7.

Pour l'heure, la direction générale reconnaît ne pas voir avancer politiquement la récupération de cette mission, car la DGCCRF bloque le processus et la réécriture de l'article 38-5 est loin d'être à



l'ordre du jour. Les collègues (souvent restructurés du transfert des missions fiscales) apprécieront !

Nous avons demandé la communication de l'état des lieux précis de tous les points d'entrées frontaliers qui ont récupérés cette mission, la répartition des 29 ER dans les services dédiés et celle des 17 ER dans les pôles contrôles.

Ces ER supplémentaires ne tiennent pas compte des sous effectifs chroniques rendus tous les ans par les DI, et de l'absence d'outils adaptés pour calculer la charge de travail.

## **SITUATION ACTUELLE**

Les « Cassandre » de la CGT avaient raison, avec un résultat qui ne s'est malheureusement pas fait attendre: congés maladie des collègues du Havre et de Marseille, difficultés dans les pôles contrôles notamment à Dunkerque.

Cette nouvelle mission très chronophage et surtout obligatoire s'est ajoutée à toutes les autres missions (ex post, ex ante, ou contrôle en entrepôt).

## **EPI**

Question CGT : Qui en assure le suivi ?

## **NOUVEAUX POINTS DE CONTRÔLES**

La DG affirme avoir été sollicitée pour l'ouverture de nouveaux points de contrôle et étudier les flux. la CGT rappelle qu'à côté des flux il faut avant tout vérifier la capacité du service à absorber une telle charge de travail.

## **CLAUSE DE REVOYURE**

La DG nous informe qu'il y aura des clauses de revoiture dans les services dédiés aux missions CCRF, nous demandons que les pôles contrôles qui effectuent ces missions ne soient pas oubliés notamment ceux qui souffrent comme le bureau de Dunkerque..

Enfin, la CGT rappelle que les contrôles sont effectués par des effectifs réels et pas par des Effectifs de Référence, la seule donnée fiable reste les effectifs réels.

## **POINT D'AVANCEMENT DE LA DÉ METROPOLISATION DU SERVICES GRAND COMPTES**

Proclamer comme l'engagement numéro 1 du PSD en 2016, la déconcentration de la gestion des gros opérateurs économiques par la création du SGC, est pour la CGT, un échec d'un point de vu de la dé-territorialisation ? des missions économiques (PAE, SRA, cellule conseils aux entreprises).

Cette concentration en IDF, s'est soldée par un gros turn over des agents chargés de ces portefeuilles. La charge de travail avait dès le départ était sous estimée, les effectifs ne dépassant rarement 20 agents.

Nous avons alerté avec d'autres organisations syndicales sur la souffrance et le mal être des collègues, renforcé aussi par un manque de reconnaissance indemnitaire.

**C'est pour la CGT un énorme gâchis.**



Jusqu'au final fanfaronnesque de ce service rattaché à la DI Île de France, où à l'occasion d'un déplacement à Aix en Provence, le ministre délégué O. Dussopt a fait une annonce fracassante de délocalisation du service... Alors que les collègues du SGC n'étaient pas au courant... Quel mépris !

Depuis mars 2023, date du déménagement, le service est dans les radars de la direction générale, pour semble-t-il ne pas renouveler les mêmes erreurs. Deux agents du SGC suivraient à ce jour leur mission et un effectif de référence est estimé à 18 agents avec la création de deux postes de B pour être en appui des chargés de portefeuille.

Ce qui pour la CGT est loin d'être satisfaisant au regard de la charge de travail transférée. Enfin nous demandons qu'une politique indemnitaire soit rapidement étudiée pour rendre attractif ce service.

Enfin la direction générale souhaite faire un bilan des dossiers en charge de ce service. La question du maintien de la gestion des autorisations OEA n'est pas tranchée encore (maintien sur ce site ou transfert au SRA des directions locales) Pour la CGT, il faut se rendre à l'évidence. Ce service national ne répond pas pour nous à un besoin de relocalisation au plus près des sièges des opérateurs.

Cette gestion des grands comptes aurait pu très bien être transférée dans des pôles économiques rattachés aux centres d'expertises.

Nous sommes donc favorables dans un premier temps à redéfinir rapidement le partage de compétences entre le SGC et les SRA locaux afin de redonner de l'emploi en territoire et répondre aux enjeux du service public de proximité

18h15, ajournement de la réunion, rendez vous en septembre

⇒ GT d'une journée dédié à la refonte Delta Import/Export

⇒ GT d'une 1/2 journée dédié au bilan du déploiement Delta H7, la création du SOMIF et au BREXIT/ mission FIL.



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !**